



Préavis de bail rejeté par le bailleur

Par **fredo02**, le **18/07/2011** à **15:34**

Bonjour,
J'ai envoyé une lettre de résiliation de bail en recommandé à mon bailleur.
Je suis dans mon appartement depuis 2 ans et j'ai un préavis de 3 mois.
La lettre est partie le 30 juin.
Le 11 Juillet, je reçois une lettre de mon bailleur m'informant que ma demande était rejetée pour signature non conforme.
Ma signature sur la lettre de résiliation diffère un peu de celle du bail.
Je précise également que je paye mon loyer par chèque, avec la même signature que sur la lettre de résiliation.
Cela n'a gêner personne pour le prélèvement.
Ma question, mon bailleur a-t'il le droit de refusé mon préavis si la signature du bail diffère de celle présente sur la lettre de demande de préavis ?
Merci par avance.

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **18:07**

non. Vous avez l'AR de votre congé, le préavis part à la date sur cet AR.

Par **edith1034**, le **18/07/2011** à **18:11**

non, précisez lui simplement que sa lettre est sans fondement puisque non prévue par la loi
pour tout savoir sur la résiliation de bail
<http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm>